



# MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

## ACCORD CADRE

### **Règlement de la consultation**

**Marché à Procédure Adaptée**

**(Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants  
du code de la Commande Publique)**

**Pouvoir Adjudicateur**

**Association TCRM BLIDA**

**Objet de l'accord cadre / du marché**

**Réalisation de vidéos de promotion de TCRM-BLIDA, structure,  
actions et acteurs pour la période 2019 et 2020**

**Date limite de réception des offres**

**Le 27 mai 2019 à 12h00**

Le présent document comprend 14 feuillets.

# Sommaire

<b>1</b>	<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>POUVOIR ADJUDICATEUR</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>DEMARRAGE ET DUREE DE LA MISSION</b> .....	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS</b> .....	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>ATTRIBUTION DES MARCHES</b> .....	<b>5</b>
<b>7</b>	<b>DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES</b> .....	<b>5</b>
<b>8</b>	<b>DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b> .....	<b>5</b>
<b>9</b>	<b>UNITE MONETAIRE ET LANGUE FRANCAISE</b> .....	<b>5</b>
<b>10</b>	<b>DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>5</b>
<b>11</b>	<b>COMPOSITION ET ENVOI DES DOSSIERS DES CANDIDATS</b> .....	<b>6</b>
11.1	MODALITES DE REMISE DES PLIS .....	6
11.2	COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE .....	7
11.3	COMPOSITION DES OFFRES.....	8
<b>12</b>	<b>VARIANTES</b> .....	<b>9</b>
<b>13</b>	<b>OPTIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>14</b>	<b>MODE DE RÈGLEMENT DU CONTRAT</b> .....	<b>9</b>
<b>15</b>	<b>JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>9</b>
15.1	JUGEMENT DES CANDIDATURES .....	9
15.2	JUGEMENT DES OFFRES .....	9
<b>16</b>	<b>DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AU CANDIDAT</b> .....	<b>10</b>
<b>17</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>10</b>
<b>18</b>	<b>MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>11</b>
<b>19</b>	<b>INDEMNITES VERSEES AUX CANDIDATS</b> .....	<b>11</b>
<b>20</b>	<b>DISPOSITIONS PARTICULIERES</b> .....	<b>11</b>
<b>21</b>	<b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOIES DE RECOURS</b> .....	<b>11</b>
21.1	INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS .....	11
21.2	SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS .....	11
21.3	INTRODUCTION DES RECOURS.....	12

## 1 PREAMBULE

TCRM-BLIDA est l'association chargée d'animer le Tiers-Lieu BLIIDA, bâtiment totem de coordination de la French Tech East [Capitale French Tech], Tiers-Lieu d'Inspiration, d'Innovation et d'Intelligence collective de Metz.

Une centaine d'artistes, d'artisans, d'entrepreneurs, d'associations et de professionnels des médias se côtoient sur ce site de 25.000 m<sup>2</sup>. Ils partagent la même volonté : créer ensemble des œuvres, des produits ou services innovants, regroupés sous une marque commune #madeinbliida. Ils sont soutenus et accompagnés par des acteurs publics, organisations culturelles, grands groupes, fédérations professionnelles, acteurs du numérique, de l'ESS, de l'éducation, de l'emploi, penseurs, acteurs du changement ...

Situé dans les anciens hangars de bus et abattoirs de la Ville, le site de BLIIDA a hébergé la dernière édition de Nuit Blanche-Metz avant de devenir en 2014 un lieu pérenne, véritable laboratoire urbain dédié à l'art, aux startups et à l'expérimentation.

En 2019, le site de BLIIDA démarrera de grands travaux d'aménagement pour s'ouvrir au grand public, et devenir d'ici à 2020 un pôle économique et artistique majeur de Metz (Métropole Art & Tech) et de la Région Grand Est.

BLIIDA ouvre régulièrement ses portes au public pour des événements (festivals, ateliers, conférences, visites guidées, ...), organise des ateliers jeune public (La Fabrique des Technonautes), pour les seniors (Super Senior) et des ateliers de modélisation et de prototypage (MIDO).

Pour assurer la promotion de ses activités, BLIDA multiplie les supports de communication et notamment via des formats vidéo.

Le présent accord cadre définit les termes généraux régissant la passation et l'exécution des prestations sur la période fixée à l'article 4 du CCP.

## 2 POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Pouvoir Adjudicateur est :

**Association TCRM BLIDA**  
**7 Avenue de Blida**  
**57000 METZ**  
Mail : [contact@tcrm-blida.com](mailto:contact@tcrm-blida.com)

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Monsieur le Président de l'Association TCRM BLIDA.

## 3 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à trouver un prestataire qui puisse concevoir et réaliser des vidéos pour BLIIDA, Tiers-Lieu d'Inspiration d'Innovation et d'Intelligence Collective de Metz. Ces vidéos auront pour objectif de promouvoir la structure, ses actions et ses acteurs en 2019 et 2020.

Le présent accord-cadre est passé sous la forme d'une procédure adaptée (MAPA) en vertu des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code de la Commande Publique.

Les prestations, décrites au Cahier des Clauses Particulières, comportent trois volets :

- Un volet « Vidéo Structure »
- Un volet « Vidéo Résidents »
- Un volet « Vidéos évènements »

La nécessité d'assurer une cohérence d'ensemble entre les trois volets conduit à ne pas opérer de division en lots séparés.

Ce marché est conclu sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire sans minimum et sans maximum.

La réalisation de chaque prestation fera l'objet d'un bon de commande spécifique.

## 4 DEMARRAGE ET DUREE DE LA MISSION

Le présent accord-cadre est conclu pour **une première période ferme** courant à compter de la notification du présent accord cadre et jusqu'au 31 décembre 2019.

Il pourra être renouvelé **expressément** pour une nouvelle période d'une durée d'un an allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Le renouvellement sera notifié par l'Association TCRM-BLIDA **par écrit au plus tard deux mois avant la fin de la première période**, soit au plus tard le 31 octobre 2019.

En tout état de cause, le présent accord cadre prendra fin au plus tard au 31 décembre 2020, date à laquelle l'ensemble des prestations devront être réalisées et facturées.

Les délais de réalisation des prestations sont ceux prévus par le CCTP et pourront être précisés dans le cadre de l'émission des bons de commande.

Il est précisé que la durée des prestations de formation afférentes à la seconde période ne pourra se prolonger au-delà de la date limite de validité de cet accord-cadre. Il ne sera admise aucune facturation ultérieure à la date d'échéance de la période concernée et au plus tard à la date du 31 décembre 2020.

Les délais et durée d'exécution seront fixés dans les bons de commande.

Le non renouvellement du marché ne donne droit au versement d'aucune indemnité.

## 5 MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS

Le DCE (Dossier de consultation des entreprises) est téléchargeable sur le site internet de l'Association TCRM BLIDA à l'adresse suivante :

<http://tcrm-blida.com/>

Le candidat qui ne serait pas parvenu à télécharger le dossier peut se le procurer en sollicitant sa transmission par courriel auprès de :

**Association TCRM BLIDA**  
**7 Avenue de Blida**  
**57000 METZ**  
**Mme Saphira AUBRY**  
Mail : [saphira.aubry@tcrm-blida.com](mailto:saphira.aubry@tcrm-blida.com)  
Téléphone : 03.87.61.60.70

Le candidat doit s'assurer que l'adresse électronique qu'il communique pour la transmission du DCE soit en mesure de recevoir le courrier électronique que lui adressera L'Association TCRM-BLIDA.

## **6 ATTRIBUTION DES MARCHES**

Chaque lot constitue un accord-cadre, mono-attributaire qui sera attribué à un opérateur économique sur la base des critères de sélections des offres prévus à l'article 15 du présent règlement de consultation.

L'ensemble des prestations devra être chiffré par les candidats. Ces derniers s'engagent à réaliser l'ensemble des prestations en conformité avec le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Toute modification devra être justifiée et recevoir au préalable l'accord écrit du Président de l'Association TCRM-BLIDA ou de la personne à qui il aura donné délégation.

## **7 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Le 27 mai 2019 à 12h00.

## **8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **9 UNITE MONETAIRE ET LANGUE FRANCAISE**

Le candidat est informé que L'Association TCRM-BLIDA souhaite conclure le contrat dans l'unité Euro. L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection des offres.

Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle mentionnée ci-dessus, il accepte que l'administration procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997.

Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Le candidat, s'il présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle souhaitée par L'Association TCRM-BLIDA, et si cette offre est retenue, est informé que l'unité monétaire souhaitée par L'Association TCRM-BLIDA peut s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du contrat, si les parties n'étaient pas parvenues à trouver un accord sur ce point.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Les dossiers de candidature devront être rédigés en langue française ou traduits en français pour les candidats étrangers.

## **10 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Les candidats peuvent poser des questions écrites relatives au dossier de consultation.

Ces questions doivent impérativement être adressées par courriel à l'adresse suivante : [saphira.aubry@tcrm-blida.com](mailto:saphira.aubry@tcrm-blida.com). Il ne sera répondu qu'aux questions adressées ce biais

Les questions seront adressées à l'Association TCRM-BLIDA au plus tard le 21 mai 2019 à 17h00.

Les services de l'Association TCRM BLIDA répondront par courriel à ces questions au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres, soit le 22 mai 2019.

## 11 COMPOSITION ET ENVOI DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Les entreprises souhaitant se porter candidates pour l'attribution du contrat devront faire parvenir leur offre selon les modalités décrites ci-après.

### 11.1 MODALITES DE REMISE DES PLIS

L'ensemble des offres devront être transmises par courriel à l'adresse suivante : [saphira.aubry@tcrm-blida.com](mailto:saphira.aubry@tcrm-blida.com).

Ce pli dématérialisé devra être transmis avant la date et heure limite mentionnée ci-dessus. Il comprendra tous les documents précisés aux articles 9.2 et 9.3 ci-dessous, en fichiers informatiques aux formats : .pdf, .word, .excel.

**Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli quelques minutes avant l'heure, pour sécuriser une arrivée dans les délais.**

L'envoi d'une copie de sauvegarde (papier, CD rom, clé USB, etc.) est autorisé. Cette copie devra arriver avant la date et heure limite mentionnée ci-dessus sous pli cacheté et revêtu **obligatoirement** de la mention « copie de sauvegarde », ainsi que des mentions « NE PAS OUVRIR, Objet de l'accord cadre, Intitulé du (ou des) lot(s), nom de l'entreprise »

La copie de sauvegarde est destinée à se substituer au dossier remis par voie dématérialisée dans trois cas : lorsqu'un programme malveillant a été détecté, lorsqu'un problème de transmission a été constaté et enfin, lorsque le dossier n'a pas pu être ouvert par l'acheteur public. Dans ces situations, la copie de sauvegarde se substitue au dossier initial. Dans ces situations, la copie de sauvegarde se substitue au dossier initial. S'il n'a pas été nécessaire d'ouvrir la copie de sauvegarde, celle-ci sera détruite.

#### Virus :

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Il est donc conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un logiciel anti-virus avant envoi.

#### Re-matérialisation des offres :

Pour permettre à l'Association TCRM-BLIDA de transmettre les documents et au titulaire du marché de céder ou nantir une créance résultant de son marché, les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés. Les candidats sont informés de ce que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite du marché sur un support papier.

**NOTA : Hormis les plis de secours, aucune remise de plis au format papier ne sera acceptée.**

**Seuls seront ouverts les plis qui auront été réceptionnés avant les date et heure limites ci-dessus. Il appartient au candidat de prendre les mesures nécessaires en ce sens pour tenir compte des délais et modalités de transmission des plis par voie électronique.**

**Il est précisé ici que toute modification aux libellés des pièces ou modèles fournis par L'Association TCRM-BLIDA pourra entraîner l'annulation de l'offre.**

L'Offre devra comporter deux (2) parties, la première relative à la candidature et la seconde, à l'offre.

## 11.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'offre devra comporter en premier lieu les pièces et informations suivantes sur le candidat :

Elle devra comporter en premier lieu les pièces et informations suivantes sur le candidat :

- **DC1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co—traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ) ou document équivalent justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas suivants mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivant du code de la commande publique concernant les exclusions des procédures de marché.**
- **Un extrait KBIS**
- **Une attestation d'assurance Responsabilité civile et professionnelle**
- **Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire**
- **DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> )**
- **Référence professionnelle et capacité technique - références requises :**
  - présentation d'une liste de prestations de services, avec au moins trois références, en rapport avec l'objet du présent marché, exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, l'époque et le destinataire. Le candidat joindra les attestations du destinataire ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur ou encompétant l'annexe au présent Règlement de la Consultation ;
  - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
  - déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- **Capacité économique et financière - références requises :**

Afin d'analyser la capacité professionnelle et financière, les candidats devront produire :

  - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
  - Ayant subi de nombreuses défaillances d'entreprises, le pouvoir adjudicateur entend s'assurer que les candidats pourront réaliser les prestations envisagées dans le cadre de la présente procédure. Aussi, ils devront justifier d'un chiffre d'affaire minimum au moins équivalent au montant du marché pour lequel ils remettent une offre. Pour les sociétés nouvellement créées, celles-ci devront justifier, par tous moyens, d'une capacité financière suffisante pour exécuter les prestations.
  - Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels. »

Le candidat peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques pour répondre aux conditions de participation nécessaire à l'exécution du présent marché. Il devra alors en cas de groupement compléter le formulaire DC1 et fournir le formulaire DC2 propre à son entreprise ainsi que les documents nécessaires visés ci-dessus.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.

Le candidat établi dans un État membre de l'Union Européenne, autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues pour le candidat établi en France.

Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les Administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

En cas de copie, ces documents devront être certifiés conformes aux originaux (« je soussigné M. (ou MME) ....., agissant au nom de l'entreprise ..... atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original » Date et signature)

En cas de candidature groupée (cotraitance), une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants devra obligatoirement être fournie, ainsi que pour chacune des sociétés membres du groupement, la totalité des documents et attestations mentionnées ci-dessus, sous peine de rejet de l'offre.

En cas de sous-traitance, intervenant au moment de l'offre, le candidat devra fournir une annexe à l'acte d'engagement intitulée « demande d'acceptation du (ou des) sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement ».

Elle devra mentionner :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue,
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,
- les modalités de règlement des sommes au sous-traitant

**L'acceptation des sous-traitants sera subordonnée à la présentation de la totalité des documents et attestations figurant au présent article.**

Ces documents seront demandés par l'Association TCRM BLIDA aux candidats retenus.

### 11.3 COMPOSITION DES OFFRES

**L'offre devra comporter les renseignements ou pièces librement établis par les candidats relatifs à la nature et aux conditions générales d'exploitation de l'entreprise, à ses moyens, ses références et compétences, et notamment :**

Au titre de ses compétences, références et moyens, compte tenu de l'étendue des prestations que le titulaire devra fournir à l'Association TCRM-BLIDA, il lui appartient de démontrer de **façon très précise** dans sa candidature, **sous peine de rejet** de celle-ci, sa capacité à exercer les missions décrites au CCP.

Les candidats fourniront, dûment remplis, **visés et signés** :

- **l'Acte d'Engagement,**
- **le BPU complété et signé,**
- **Le mémoire technique et méthodologique concis et précis détaillant les modalités de réalisation des prestations demandées et permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre du candidat conformément aux critères d'analyses mentionnés à l'article 15.2 du présent règlement de la consultation comportant au moins les éléments suivants :**



- Une note d'intention expliquant le positionnement du candidat vis-à-vis du besoin de l'Association TCRM-BLIDA et décrivant la méthodologie qui sera mis en œuvre,
  - les références, qualifications professionnelles et certifications,
  - les moyens matériels et humains mis en œuvre pour réaliser la mission notamment le matériel utilisé et les CV des intervenants à la mission,
- le Cahiers des Clauses Administratives Particulières,
  - le Cahiers des Clauses Techniques Particulières et ses annexes,

**Chaque candidat pourra joindre à son offre tout autre document qu'il jugera utile afin de permettre à l'Association TCRM-BLIDA d'apprécier la pertinence de son offre au regard des objectifs du contrat.**

Il est précisé ici que toute modification aux libellés des pièces ou modèles fournis par l'Association TCRM-BLIDA pourra entraîner l'annulation de l'offre.

**Un effort tout particulier de présentation est attendu des candidats.**

Le candidat fournit une annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance intervenant au moment de l'offre, intitulée "Demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance".

## **12 VARIANTES**

Les candidats sont admis à proposer des variantes méthodologiques. Ils détaillent dans leur offre la variante proposée et ses incidences financières. Les variantes ne seront prises en considération que dans la mesure où les candidats auront également présenté une offre conforme au projet de base tel que défini au CCP.

## **13 OPTIONS**

SANS OBJET

## **14 MODE DE RÈGLEMENT DU CONTRAT**

Les prestations seront réglées selon les modalités définies à l'article 12 du CCP par virement bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

## **15 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **15.1 JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Lors de l'examen des candidatures, seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations, demandés dûment complétés et signés,
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes.

Les candidats ayant produit l'ensemble des pièces demandées et présentant les garanties professionnelles et financières suffisantes verront leur offre examinée.

Les candidats non retenus seront informés du rejet de leur candidature.

### **15.2 JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de sélection des offres seront hiérarchisés et pondérés comme suit :

CRITERES ET SOUS-CRITERES DE SELECTION DES OFFRES			Note max
<b>Critère n°1 : Proposition financière</b>	Valeur 40	Prix proposé établi sur la base du DQE	40
<b>Critère n°2 : Valeur technique de l'offre</b>	Valeur 30	<b>Sous-Critère n°1</b>  Méthodologie et modalités d'intervention et d'organisation du candidat pour la réalisation des prestations incluant une présentation du candidat relative à ses connaissances en matière de vidéo promotionnelle + La composition et compétences de l'équipe mise à disposition pour l'exécution des prestations objet de l'accord-cadre et désignation d'un interlocuteur référent.	15
		<b>Sous-Critère n°2</b>  Démonstration de la compréhension du besoin de TCRM-BLIDA	15
<b>Critère n°3 : Valeur artistique</b>	Valeur 30	Proposition artistique originale	30
<b>TOTAL</b>			<b>100</b>

L'analyse de la valeur technique des offres sera notamment conduite en fonction des éléments figurant dans son mémoire technique et des éléments complémentaires apportés.

Le prix sera établi sur la base d'une mission « masquée » intégrant les prix unitaires mentionnés au BPU. La note sera établie sur la base de la mission « masquée » par application de la formule suivante :

$$\text{Note sur 40} = (\text{Prix de mission le plus bas} / \text{Prix de mission afférent à l'offre examinée}) \times 40.$$

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant et l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis par le marché.

## 16 DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AU CANDIDAT

Le dossier de consultation remis au candidat est composé des pièces suivantes :

- le présent RC,
- le CCP et ses annexes,
- l'Acte d'Engagement (AE) auquel le candidat joindra ses annexes, notamment le Bordereau des prix unitaires (BPU).

## 17 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaire, les candidats devront faire parvenir **au plus tard le 21 mai 2019 à 17h00**, une demande écrite adressée par courriel à la personne suivante :

**Association TCRM BLIDA**  
**7 Avenue de Blida**  
**57000 METZ**  
**Mme Saphira AUBRY**  
Mail : [saphira.aubry@tcrm-blida.com](mailto:saphira.aubry@tcrm-blida.com)  
Téléphone : 03.87.61.60.70

## **18 MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION**

L'Association TCRM-BLIDA se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente reste applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **19 INDEMNITES VERSEES AUX CANDIDATS**

SANS OBJET

## **20 DISPOSITIONS PARTICULIERES**

L'Association TCRM-BLIDA se réserve le droit :

- de retenir tout ou partie des prestations décrites dans le CCAP et dans le CCTP,
- de ne pas donner suite à cette consultation.

## **21 DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOIES DE RECOURS**

### **21.1 INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS**

#### **Tribunal de Grande Instance de Nancy**

Cité Judiciaire  
Rue du Général Fabvier  
54035 NANCY CEDEX  
Téléphone : 03 83 90 85 00  
Télécopie : 03 83 27 49 84  
Courriel : [tgi-nancy@justice.fr](mailto:tgi-nancy@justice.fr)

### **21.2 SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS**

#### **Tribunal de Grande Instance de Nancy**

Cité Judiciaire  
Rue du Général Fabvier

54035 NANCY CEDEX  
Téléphone : 03 83 90 85 00  
Télécopie : 03 83 27 49 84  
Courriel : [tgi-nancy@justice.fr](mailto:tgi-nancy@justice.fr)

### **21.3 INTRODUCTION DES RECOURS**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Conformément aux dispositions des articles 2 et de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique ;
- Conformément aux dispositions des articles 11 à 20 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet,
- Conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées de la décision d'attribuer le marché.

## ANNEXE

### REFERENCES DE L'ENTREPRISE CANDIDATE EN MATIERE DE REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES A L'OBJET DU MARCHE

Des justificatifs des références ci-après mentionnées devront obligatoirement être joints à cette annexe du présent règlement de la consultation.

#### Référence 1 :

Nom, adresse et N° de téléphone de l'organisme donneur d'ordre .....

Nom de la personne en charge du dossier au sein de cet organisme .....

Type(s) de réalisation(s) et année de réalisation .....

.....

.....

.....

Montant de la prestation (€ TTC) .....

#### Référence 2 :

Nom, adresse et N° de téléphone de l'organisme donneur d'ordre .....

Nom de la personne en charge du dossier au sein de cet organisme .....

Type(s) de réalisation(s) et année de réalisation .....

.....

.....

.....

Montant de la prestation (€ TTC) .....

#### Référence 3 :

Nom, adresse et N° de téléphone de l'organisme donneur d'ordre .....

Nom de la personne en charge du dossier au sein de cet organisme .....

Type(s) de réalisation(s) et année de réalisation .....

.....

.....

.....

Montant de la prestation (€ TTC) .....

*Ce nombre de références n'est pas exhaustif*

*Des observations peuvent être détaillées en texte libre à joindre à la présente annexe 2.*

Mme / M. .... Fait à .....

Fonction ..... Le .....

Société ..... Signature du prestataire

Cachet

Certifié conforme.